

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

DÉBAT
public

CAHIER D'ACTEURS

16



Mairie de Leforest

Ont participé à la rédaction de ce présent cahier d'acteurs ou ont été "source d'inspiration" : Leforest Environnement, ainsi que La Chaîne des Terrils, Eden 62, CAP 21, le CRANE et les très nombreux Leforestoises et Leforestoises mobilisés, signataires ou non, d'une pétition ayant circulé dans les quartiers proches du projet.

Coordonnées

Mairie de Leforest
10, Place Roger Salengro
62790 Leforest
Tél : 03 91 83 06 20

Préambule

La mise en place d'une Commission particulière du débat public, dans le cadre du projet de renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Avelin et Gavrelle, témoigne des enjeux de ce projet, de l'importance de son budget et surtout du caractère non anodin et impactant des décisions qui seront prises. S'il ne constitue pas un exercice démocratique à part entière, il est à espérer, sauf à ce que des choix soient déjà faits, que la concertation soit menée à son terme, en tenant compte des nombreuses réactions suscitées et formulées au fur et à mesure d'un débat qui se poursuivra nécessairement au-delà de ce premier cycle de réunions publiques, tant les zones d'ombre sont nombreuses.

En effet, ce cahier d'acteurs, proposé à quelques jours de la dernière réunion de Thumeries, n'est, comme d'ailleurs

tous les autres cahiers d'acteurs, qu'une **étape intermédiaire** dans le processus d'une **réflexion** qui se veut partagée et qui sera **nécessairement prolongée**. Il traduit le regard porté sur la ville et son vécu, et relate l'oreille tendue aux nombreuses personnes mises dans le doute. Il est également le fruit d'un travail d'investigation fourni et d'une collecte d'avis argumentés, d'associations et de personnes ressources, qui permettent de passer du local au global et qui font état, malgré pourtant l'importance du projet et l'image "bien ficelée" qu'on voudrait lui accorder, d'un flou persistant et donc de **nombreuses interrogations, inquiétudes, incertitudes** exprimées également par ailleurs auprès de parlementaires, d'autres Elus locaux ou de collaborateurs d'Etat, et qui jettent à ce stade, le discrédit sur l'ensemble de la démarche.

Un discours en contradiction avec l'air du temps...

En effet, à un moment où les apports passifs dans les logements, les ampoules "basse conso", ou encore les label BBC se généralisent, comment peut-on se résoudre à toujours produire plus, pour transporter plus, si ce n'est pour inciter à consommer plus.

Sur quelles perspectives chiffrées et fiables les besoins à venir ont-ils été quantifiés ?

N'est-t-on pas en droit de croire (d'espérer) au contraire, à une diminution des consommations... et des dépenses !

Approche utopiste, naïve certains pourront même dire, mais pas plus que toutes les autres, inscrites dans une logique d'un développement durable, soutenable, visant à ne pas gaspiller, à favoriser le bon sens, à **produire à une juste mesure, à préserver les ressources et à positionner l'homme au coeur du développement**.

Ce projet d'autoroute de l'électricité renvoi, comme ont pu déjà l'exprimer certaines associations, au **modèle désuet et coûteux en entretien et en recherche, d'une production nucléaire centralisée, disproportionnée, inadaptée, et confortée**

cndp

Commission particulière

du débat public
Lille-Arras THT

www.debatpublic-lillearrastht.org

de cette manière, au détriment d'une production de proximité, raisonnée et faisant appel aux techniques alternatives.

- Maintient-on dans les années à venir la position de la France vis-à-vis du tout nucléaire ?
- Se résigne-t-on à ne pas atteindre nos objectifs d'efficacité et d'efficience énergétiques, exprimés à travers le protocole de Kyoto, la Loi "Energie" de 2005, les Lois Grenelle ?
- Pousse-t-on enfin nos habitants à toujours plus consommer ?

Sauf à répondre par l'affirmative à ces 3 questions, si le moindre doute subsiste, que soient accordés alors, à la sensibilisation

des usagers et au **développement des énergies renouvelables et propres, et proches des besoins**, le même temps et les mêmes moyens que ceux alloués au projet de renforcement de la ligne... **question de choix politique et non technique...**

Le développement du photovoltaïque chez les particuliers pouvait être considéré comme une avancée en la matière jusqu'à ce que la diminution des aides et la baisse des tarifs de rachat viennent freiner le mouvement et (temporairement) compromettre les projets de plus grande ampleur à l'image de celui de Leforest, porté, il y a quelque temps, par un investisseur privé.

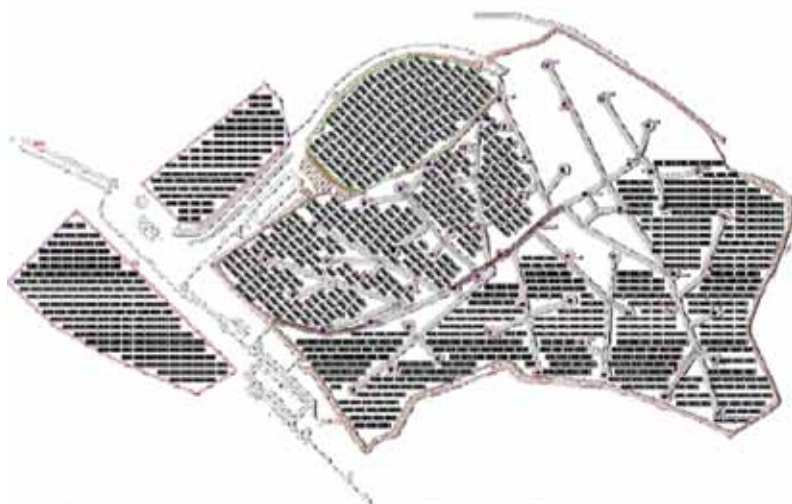
Zoom sur un projet alternatif : la "ferme photovoltaïque" de Leforest

Cette opération, portée par un investisseur privé, fut présentée dans le cadre d'un premier appel à projets lancé par la Commission de Régularisation de l'Energie, d'abord avorté en 2010, puis relancé en 2011 pour une instruction éventuelle des propositions en 2012.

L'intérêt de ce projet réside d'abord dans le fait que le site pressenti est un ancien centre d'enfouissement technique et que la notion de recyclage de foncier inutilisable a donc beaucoup de sens dans ce cas de figure. Le dimensionnement mérite ensuite une attention toute particulière puisque ce sont 14 Ha de panneaux qui sont envisagés, pour une production équivalant aux besoins de 1650 foyers, soit plus de la moitié du nombre de logements à Leforest. Enfin, la faiblesse des impacts, surtout dans le cadre de ce présent cahier d'acteurs mérite d'être mentionnée.

Néanmoins, un moratoire organisé fin 2010 gelait tout nouveau projet et modifiait considérablement la faisabilité et la viabilité de cette initiative locale, dans la mesure où les tarifs étaient de nouveau modifiés (0,11688 €/Kwh contre 0,276) en même temps qu'étaient supprimées les contreparties qui pouvaient exister jusqu'alors, pour les projets montés dans le nord, beaucoup moins rentables évidemment que ceux plus au sud...

A l'image de ce projet devenu pour l'instant caduque, on voit dès lors que **deux logiques s'affrontent**, et comme l'a proposé EDA, aux grosses centrales dont la maintenance à terme sera sans commune mesure, **que soit préférée une multitude de petites unités de production locales.**



Leforest, la petite ville à la campagne

C'est un peu de cette façon qu'est présentée Leforest. Des services, des structures, des activités, au dessus de la moyenne, et un cadre de vie qui rappelle la Pévèle toute proche et qui fait de Leforest, avec ses franges agricoles et ses espaces boisés, le "poumon vert" de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Un statut privilégié qui vaut donc à Leforest d'être encore un peu attractive, jusqu'au jour où la valeur de ses maisons et de ses terrains diminuera de manière inversement proportionnelle à la rehausse et à l'élargissement des pylônes. Quelles seront alors ses ressources, sachant que les pistes de développement économique, si loin des nœuds autoroutiers, sont peu probables ?



D'une manière générale, c'est l'ensemble de la stratégie de reconquête du bassin minier, en s'appuyant sur son patrimoine historique et naturel pour renforcer son attractivité, qui se trouve mise à mal. Les habitants pensaient en avoir fini des étiquettes difficiles à supporter : finies les poussières et les fumées !... mérite-t-elle pour autant de subir **une autre forme de pollution d'abord visuelle puis plus suspicieuse ?**

Partant de ce constat, l'alternative visant à enfouir la ligne ou la caler avec des fuseaux de transport existants mérite d'être étudiée. Et qu'il ne soit pas opposé à cet argument le fait que les lignes à haute tension soient en place depuis 50 ans. C'est justement parce que l'heure est à la mutation, à la reconversion, qu'une évolution qualitative pour les habitants de ce territoire, visant à supprimer les lignes de leur champ, est souhaitée.

Des lignes à haute tension au croisement d'une trame verte et bleue régionale, de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique

Floristique et Faunistique (bois et terri), **perçant le poumon vert** de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. C'est le triste constat que ne font que corroborer des études et schémas proposés par la DREAL, le SCOT, la Région Nord-Pas de Calais, la Chaîne des Terrils ou encore Eden 62, tous très attentifs à l'avenir paysager de notre territoire.

En effet, dans le profil environnemental du secteur Lens-Liévin-Hénin-Carvin, la DREAL mentionne entre autres, la nécessité de **protéger les espaces naturels**, notamment ceux qui peuvent être qualifiés de relictuels et situés en périphérie de l'Arrondissement (page 95 du tome 2 du profil environnemental de la Région Nord-Pas de Calais).

Le SCOT, approuvé en 2008 et opposable au PLU, instaure la **préservation des franges agricoles**, zones de transition bien venues entre deux communes, mais dénonce le **morcellement de ces espaces notamment par les lignes à haute tension** (page 155 du livret 2 du rapport de présentation).

Un terri classé 11ème d'une étude portant sur 200 terrils de l'arc franco-wallon

Les atouts de Leforest quant à son cadre de vie se vérifient également par une démarche scientifique. En effet, une récente étude menée par l'association La Chaîne des Terrils, dans le cadre d'un programme européen, a mis en évidence la richesse floristique et faunistique du terri, le classant parmi les tous premiers. Ainsi, 60 espèces furent inventoriées parmi lesquelles certaines sont protégées comme le vulpin fauve ou qualifiées de rares comme l'iberis umbellatum ou comme le sténobothre nain (criquet).

Avec le terri et le bois de l'Offlarde, un troisième ensemble, l'ancienne carrière d'argile aujourd'hui comblée d'eau, fait actuellement l'objet d'une réflexion approfondie de la part du Conseil Général du Pas-de-Calais. D'une part, parce qu'à travers sa nature même et sa richesse, cette carrière inexploitée aujourd'hui, donne une dimension unique au site, en permettant de rassembler sur quelques hectares, quelques-uns des milieux naturels présents dans la région, renforçant par la même occasion la dimension pédagogique du lieu. De plus, que ce soit

pour les espèces sédentaires ou migratrices qui trouvent là une étape idéale dans leur parcours, ce plan d'eau constitue une réserve ornithologique à part entière. Dès lors, il est légitime de souhaiter que **des mesures** soient prises afin de **préserver, voire de renforcer cette biodiversité** qui semble souffrir de la présence des champs électromagnétiques ambiants, comme en témoignent les récents ravages subis dernièrement au sein de colonies d'abeilles protégées, fraîchement installées, par mégarde ou méconnaissance... sous les lignes existantes.

Entre les abeilles et les humains, la transition semble toute faite, pour mettre donc l'accent sur la **méconnaissance d'abord des risques encourus aujourd'hui**. En effet, il est souvent question, dans le cadre du renforcement de la ligne, des améliorations apportées par les éventuelles nouvelles installations. **Dès lors, comme base de réflexion, il est urgent de mettre en place une campagne de mesures et de suivi, destinée aux riverains les plus proches de la ligne existante !**

La santé d'abord !

Ce vœu pieux exprimé par les riverains est légitime. D'abord parce que l'installation peut-être pour certains d'entre-eux, considérée dans leur jardin (c'est le cas de certains riverains de la rue Casimir Beugnet) ou au "mieux" dans une bande proche (au minimum à 30 m des lignes) qui mérite une attention particulière. D'autre part, les explications avancées en réponse aux très nombreuses études menées pour démontrer l'effet non négligeable sur la santé des champs électromagnétiques (mesurés en unités de microteslas, μT) produits par les lignes à haute tension, restent peu convaincantes ou entourées de **pré-judiciables "approximations"**. D'ailleurs, rien que le **nombre important d'études** (cf. annexe) **validant le risque**, et dont ce présent cahier d'acteurs ne propose que d'en faire la modeste mais révélatrice et inquiétante synthèse, est une garantie en soit, de l'extrême précaution à prendre dans la conduite et l'argumentation du projet.

En fait, le métabolisme animal et humain fait intervenir des impulsions électriques très subtiles, assurant le fonctionnement du cerveau, des muscles et des nerfs. Avec les interférences générées par les champs électromagnétiques issus des lignes à haute tension, le fonctionnement normal se trouve donc perturbé. Il est donc de première importance d'identifier et de quantifier justement, l'état des connaissances actuelles sur le sujet.

On se réfugie alors souvent derrière la norme de 100 μT . Or, L'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail, dans son avis "relatif à la synthèse de l'expertise internationale sur les effets sanitaires des champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences" du 29 mars 2010, fait état d'un lien **statistiquement significatif entre exposition aux champs électromagnétiques et leucémie infantile à partir de 0,2 μT** : "l'association statistique entre une exposition aux champs électromagnétiques extrêmement basse fréquence et leucémie infantile a été observée par différentes études épidémiologiques. Ces études montrent même une bonne cohérence entre elles. Elle est statistiquement significative pour une exposition résidentielle moyennée sur 24h, à des champs magnétiques dont les niveaux sont supérieurs à 0,2 μT ou à 0,4 μT selon les études." (p 3/9). Pour information, il est considéré qu'à **100m** le niveau d'exposition peut aller jusqu'à **0,8 μT** .

D'autre part, il est souvent avancé qu'au sein du domicile, nous sommes également exposés aux émissions des appareils ménagers sauf que ces dernières ne sont significatives qu'à 30 cm et qu'il est donc facile de s'en extraire à la différence de celles qui sont émises par la ligne à haute tension auxquelles les riverains, même plus ou moins de loin, sont exposés 24h/24, 7j/7.

Plusieurs autres amalgames dangereux sont souvent faits :

- Entre champs électromagnétiques et courants électriques, tout autant nuisibles lorsque ce sont des courants conduits qui passent par la terre en suivant les veines de conductivité du sol jusqu'à de grandes distances, fragilisant notamment les troupeaux d'élevage.
- Entre champs électromagnétiques naturels et champs électromagnétiques artificiels, la confusion est également entretenue : en effet, si les champs magnétiques terrestres sont statiques, alors que ceux issus de lignes à très haute tension sont ondulatoires. Dès lors, la non- différenciation entre les champs auxquels nous sommes soumis naturellement et ceux qui sont artificiels, pourrait laisser entendre qu'ils pourraient être assimilés les uns aux autres et tout autant inoffensifs.
- Entre les effets thermiques souvent évoqués et les effets non thermiques (ou de basse intensité) "oubliés", alors que l'impact négatif sur la santé en cas d'exposition chronique a été clairement démontré.

En conclusion, à la lecture des études et à l'écoute des discours, il est frappant de constater les nombreux points de divergence liés à l'interprétation des chiffres. Il est donc primordial de **s'appuyer sur les faits et les expertises**. Les normes devant évoluer en fonction des connaissances disponibles, dans sa résolution du 2 avril 2009, le Parlement Européen demande d'ailleurs, en cas d'extension du réseau des lignes électriques à haute tension, la révision des normes de protection de la santé vis-à-vis des champs électromagnétiques, afin de réduire l'exposition des riverains. Le parlement avait déjà recommandé que fût adoptée une réglementation distinguant d'une part, les expositions de fortes intensités auxquelles le public peut être soumis sur une courte durée (100 μT , quelques minutes), et d'autre part les expositions pouvant se prolonger mais à de beaucoup plus faibles intensités (0, 2 μT était proposé dans le cas des expositions chroniques). Le rapport Bioinitiative (cf. annexe) préconise de ne pas dépasser dans le cas d'une exposition chronique la valeur de 0,1 μT (micro tesla) pour les personnes les plus sensibles (les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes malades ou disposant d'un appareil médical ainsi que quiconque se trouvant à l'état de repos) et 0,2 μT (micro tesla) pour un adulte actif et en bonne santé...

La vérité ne doit donc pas être très loin... Continuons d'être vigilants !

cndp

Commission particulière

du débat public
Lille-Arras THT

2400 Tour Lille europe
11, Parvis de Rotterdam
59777 Euralille - Tél 03 59 09 68 59
contact@debatpublic-lillearrastht.org